**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 69 (2007)

Heft: 5

**Artikel:** Communautés d'exploitation : des structures d'exploitation plus grandes

et donc plus compétitives

Autor: Möhring, Anke

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1086230

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Communautés d'exploitation

### Des structures d'exploitation plus grandes et donc plus compétitives

Anke Möhring, Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Tänikon, CH-8356 Ettenhausen, E-mail: anke.moehring@art.admin.ch

En Suisse, environ 3 % des chefs d'exploitations travaillent dans une communauté d'exploitation (CE). Ces structures sont davantage présentes en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. La fusion totale de deux ou plusieurs exploitations offre des possibilités de croissance qui permettent de réagir aux constantes adaptations structurelles requises. En 2005, les communautés d'ex-

ploitation travaillaient trois fois plus de surface et détenaient deux fois plus de vaches que la moyenne des exploitations individuelles. Plus de la moitié des communautés d'exploitation s'est spécialisée dans la production laitière. Une comparaison de chiffres-clés montre les principales différences structurelles entre les communautés et les exploitations individuelles.

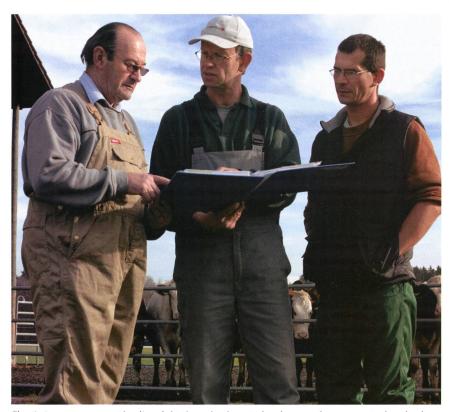


Fig. 1: Les communautés d'exploitation réunissent de plus en plus souvent plus de deux partenaires.

| Sommaire F   | age      |
|--|----------|
| Baisse des coûts grâce à<br>l'agrandissement des structure<br>par les coopérations | es<br>32 |
| Communauté d'exploitation = fusion totale d'exploitations entières                 | 32       |
| Comparaison de chiffres-clés   | 32       |
| Conclusions  | 38       |
| Bibliographie  | 38       |



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

### Baisse des coûts grâce à l'agrandissement des structures par les coopérations

Selon les résultats du recensement fédéral des entreprises de 2005, environ 31 % des exploitations agricoles ont été abandonnées depuis 1990 (en 2005, on comptait 63 627 exploitations, alors qu'on en comptait encore 92815 en 1990). Parallèlement et durant la même période, le nombre d'exploitations dont la surface est supérieure à 20 ha a augmenté de 39 % (OFS 2006). Le groupe des communautés d'exploitation (CE) a notamment connu une hausse particulièrement marquée avec près de 95 % pendant les quinze dernières années. 48 des CE en activité aujourd'hui ont été créées en 1990 ou dans les années qui précèdent. En septembre 2006, les statistiques font état de 939 CE en activité (OFAG 2006b).

On suppose que, grâce au développement des structures, la collaboration avec d'autres collègues permet à l'agriculteur de baisser plus rapidement les coûts que s'il faisait cavalier seul. La coopération offre aux agriculteurs la possibilité de réagir par rapport aux constantes adaptations structurelles requises, surtout, lorsque la concurrence se fait âpre dans la lutte pour les ressources (surface et site).

Outre les effets de synergie et de spécialisation, on cite souvent d'autres avantages qui ne sont pas forcément monétaires (p. ex. décharge de travail, partage des responsabilités, espace pour la réalisation de nouvelles idées, etc.). Une enquête réalisée auprès de toutes les CE a montré que le taux de satisfaction des intéressés était supérieur à la moyenne, que ce soit sur le plan économigue ou humain (Pulfer et al. 2006). Dans la suite du présent rapport, les chiffres-clés permettent de montrer que les CE présentent de plus grandes structures que la moyenne des exploitations individuelles en Suisse, d'où de possibles avantages en terme de compétitivité.

## Communauté d'exploitation = fusion totale d'exploitations entières

Les conditions de chaque exploitation et la volonté individuelle de coopérer étant très variables, il existe de nombreuses formes de coopération. On distingue en général la coopération entre collègues de la même profession (coopération horizontale) et la coopération avec des entreprises appartenant à d'autres branches économiques (coopération verticale).

La communauté d'exploitation est la forme de collaboration la plus intensive au niveau horizontal. Il s'agit en effet de la fusion totale d'au moins deux exploitations indépendantes pour créer une nouvelle entité. Généralement, la communauté détient le capital fermier. Les terrains, les bâtiments et les droits de production ne font généralement pas partie de la propriété de la communauté, mais les partenaires ont le droit d'en disposer. Le propriétaire reçoit une indemnisation en retour qui est établie sur la base du droit de fermage. Dans 99 % des cas, la forme juridique choisie pour la CE est celle de la société simple. Les autres CE sont des sociétés anonymes.

### Comparaison de chiffres-clés

Les données utilisées pour la comparaison des chiffres-clés sont les données des CE

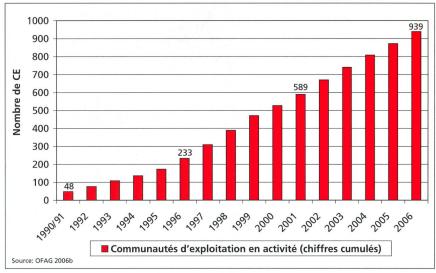


Fig. 2: Evolution du nombre de communautés d'exploitation en activité (état sept. 2006).

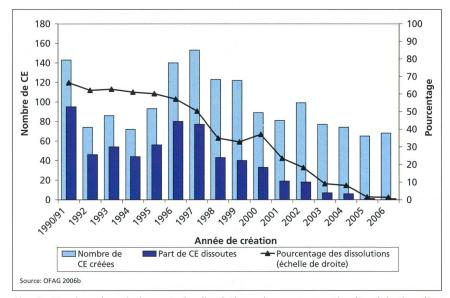


Fig. 3: Nombre de créations et de dissolutions de communautés d'exploitation (état sept. 2006).

Tab. 2: Nombre d'exploitations agricoles par cantons.

| NE         1011         58         5,7           FR         3492         159         4,6           JU         1104         44         4,0           ZG         626         11         1,8           SO         1685         28         1,7           BE         12973         186         1,4           AR         867         12         1,4           LU         5397         72         1,3           NW         538         7         1,3           SG         4983         54         1,1           AG         3864         39         1,0           VS         4468         45         1,0           TI         1125         11         1,0           VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5 | Canton | Ensemble<br>de la Suisse | Dont communauté:<br>d'exploitation |                    |  |
|---|--------|--------------------------|------------------------------------|--------------------|--|
| FR 3492 159 4,6  JU 1104 44 4,0  ZG 626 11 1,8  SO 1685 28 1,7  BE 12973 186 1,4  AR 867 12 1,4  LU 5397 72 1,3  NW 538 7 1,3  SG 4983 54 1,1  AG 3864 39 1,0  VS 4468 45 1,0  TI 1125 11 1,0  VD 4576 44 1,0  ZH 4274 41 1,0  OW 774 7 0,9  TG 3143 27 0,9  SZ 1827 14 0,8  BL 1060 7 0,7  GR 2932 17 0,6  AI 589 3 0,5  UR 722 3 0,4  BS 14 0-2 0  GE 457 0-2 0  GL 451 0-2 0   |        |                          |                                    | Pourcen-<br>tage % |  |
| JU         1104         44         4,0           ZG         626         11         1,8           SO         1685         28         1,7           BE         12973         186         1,4           AR         867         12         1,4           LU         5397         72         1,3           NW         538         7         1,3           SG         4983         54         1,1           AG         3864         39         1,0           VS         4468         45         1,0           TI         1125         11         1,0           VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0       | NE     | 1011                     | 58                                 | 5,7                |  |
| ZG 626 11 1,8 SO 1685 28 1,7 BE 12973 186 1,4 AR 867 12 1,4 LU 5397 72 1,3 NW 538 7 1,3 SG 4983 54 1,1 AG 3864 39 1,0 VS 4468 45 1,0 TI 1125 11 1,0 VD 4576 44 1,0 ZH 4274 41 1,0 OW 774 7 0,9 TG 3143 27 0,9 SZ 1827 14 0,8 BL 1060 7 0,7 GR 2932 17 0,6 AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0   | FR     | 3492                     | 159                                | 4,6                |  |
| SO         1685         28         1,7           BE         12973         186         1,4           AR         867         12         1,4           LU         5397         72         1,3           NW         538         7         1,3           SG         4983         54         1,1           AG         3864         39         1,0           VS         4468         45         1,0           TI         1125         11         1,0           VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0           GE         457         0-2         0           GL         451         0-2         0          | JU     | 1104                     | 44                                 | 4,0                |  |
| BE         12973         186         1,4           AR         867         12         1,4           LU         5397         72         1,3           NW         538         7         1,3           SG         4983         54         1,1           AG         3864         39         1,0           VS         4468         45         1,0           TI         1125         11         1,0           VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0           GE         457         0-2         0           GL         451         0-2         0   | ZG     | 626                      | 11                                 | 1,8                |  |
| AR 867 12 1,4  LU 5397 72 1,3  NW 538 7 1,3  SG 4983 54 1,1  AG 3864 39 1,0  VS 4468 45 1,0  TI 1125 11 1,0  VD 4576 44 1,0  ZH 4274 41 1,0  OW 774 7 0,9  TG 3143 27 0,9  SZ 1827 14 0,8  BL 1060 7 0,7  GR 2932 17 0,6  AI 589 3 0,5  UR 722 3 0,4  BS 14 0-2 0  GE 457 0-2 0  GL 451 0-2 0   | SO     | 1685                     | 28                                 | 1,7                |  |
| LU 5397 72 1,3  NW 538 7 1,3  SG 4983 54 1,1  AG 3864 39 1,0  VS 4468 45 1,0  TI 1125 11 1,0  VD 4576 44 1,0  ZH 4274 41 1,0  OW 774 7 0,9  TG 3143 27 0,9  SZ 1827 14 0,8  BL 1060 7 0,7  GR 2932 17 0,6  AI 589 3 0,5  UR 722 3 0,4  BS 14 0-2 0  GE 457 0-2 0  GL 451 0-2 0  | BE     | 12973                    | 186                                | 1,4                |  |
| NW         538         7         1,3           SG         4983         54         1,1           AG         3864         39         1,0           VS         4468         45         1,0           TI         1125         11         1,0           VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0           GE         457         0-2         0           GL         451         0-2         0   | AR     | 867                      | 12                                 | 1,4                |  |
| SG     4983     54     1,1       AG     3864     39     1,0       VS     4468     45     1,0       TI     1125     11     1,0       VD     4576     44     1,0       ZH     4274     41     1,0       OW     774     7     0,9       TG     3143     27     0,9       SZ     1827     14     0,8       BL     1060     7     0,7       GR     2932     17     0,6       AI     589     3     0,5       UR     722     3     0,4       BS     14     0-2     0       GE     457     0-2     0       GL     451     0-2     0   | LU     | 5397                     | 72                                 | 1,3                |  |
| AG 3864 39 1,0 VS 4468 45 1,0 TI 1125 11 1,0 VD 4576 44 1,0 ZH 4274 41 1,0 OW 774 7 0,9 TG 3143 27 0,9 SZ 1827 14 0,8 BL 1060 7 0,7 GR 2932 17 0,6 AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0  | NW     | 538                      | 7                                  | 1,3                |  |
| VS 4468 45 1,0 TI 1125 11 1,0 VD 4576 44 1,0 ZH 4274 41 1,0 OW 774 7 0,9 TG 3143 27 0,9 SZ 1827 14 0,8 BL 1060 7 0,7 GR 2932 17 0,6 AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0   | SG     | 4983                     | 54                                 | 1,1                |  |
| TI 1125 11 1,0  VD 4576 44 1,0  ZH 4274 41 1,0  OW 774 7 0,9  TG 3143 27 0,9  SZ 1827 14 0,8  BL 1060 7 0,7  GR 2932 17 0,6  AI 589 3 0,5  UR 722 3 0,4  BS 14 0-2 0  GE 457 0-2 0  GL 451 0-2 0  | AG     | 3864                     | 39                                 | 1,0                |  |
| VD         4576         44         1,0           ZH         4274         41         1,0           OW         774         7         0,9           TG         3143         27         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0           GE         457         0-2         0           GL         451         0-2         0   | VS     | 4468                     | 45                                 | 1,0                |  |
| ZH     4274     41     1,0       OW     774     7     0,9       TG     3143     27     0,9       SZ     1827     14     0,8       BL     1060     7     0,7       GR     2932     17     0,6       AI     589     3     0,5       UR     722     3     0,4       BS     14     0-2     0       GE     457     0-2     0       GL     451     0-2     0  | TI     | 1125                     | 11                                 | 1,0                |  |
| OW         774         7         0,9           TG         3143         27         0,9           SZ         1827         14         0,8           BL         1060         7         0,7           GR         2932         17         0,6           AI         589         3         0,5           UR         722         3         0,4           BS         14         0-2         0           GE         457         0-2         0           GL         451         0-2         0   | VD     | 4576                     | 44                                 | 1,0                |  |
| TG     3143     27     0,9       SZ     1827     14     0,8       BL     1060     7     0,7       GR     2932     17     0,6       AI     589     3     0,5       UR     722     3     0,4       BS     14     0-2     0       GE     457     0-2     0       GL     451     0-2     0  | ZH     | 4274                     | 41 1                               |                    |  |
| SZ     1827     14     0,8       BL     1060     7     0,7       GR     2932     17     0,6       AI     589     3     0,5       UR     722     3     0,4       BS     14     0-2     0       GE     457     0-2     0       GL     451     0-2     0   | OW     | 774                      | 7                                  | 0,9                |  |
| BL 1060 7 0,7 GR 2932 17 0,6 AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0  | TG     | 3143                     | 27                                 | 0,9                |  |
| GR 2932 17 0,6 AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0  | SZ     | 1827                     | 14                                 | 0,8                |  |
| AI 589 3 0,5 UR 722 3 0,4 BS 14 0-2 0 GE 457 0-2 0 GL 451 0-2 0   | BL     | 1060                     | 7                                  | 0,7                |  |
| UR     722     3     0,4       BS     14     0-2     0       GE     457     0-2     0       GL     451     0-2     0  | GR     | 2932                     | 17                                 | 0,6                |  |
| BS 14 0-2 0<br>GE 457 0-2 0<br>GL 451 0-2 0   | Al     | 589                      | 3                                  | 0,5                |  |
| GE 457 0-2 0<br>GL 451 0-2 0  | UR     | 722                      | 3                                  | 0,4                |  |
| GL 451 0-2 0  | BS     | 14                       | 0-2                                | 0                  |  |
|   | GE     | 457                      | 0-2                                | 0                  |  |
|   | GL     | 451                      | 0-2                                | 0                  |  |
| SH 675 0-2 0  | SH     | 675                      | 0-2                                | 0                  |  |

Source: OFS 2006 et OFAG 2006b.

pour les années 2003 à 2005 tirées de la banque de données AGIS de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG 2006b). Les données retenues sont des données structurelles qui portent sur les surfaces, animaux et main-d'œuvre sur la base d'un relevé annuel (début mai) et des données qui portent sur le lait pour l'année de production laitière correspondante.

Le présent rapport s'appuie également sur les résultats des recensements fédéraux des entreprises de 2003 et 2005, sur les résultats du relevé supplémentaire du recensement fédéral des entreprises de 2003 (OFS 2004 et 2006) et enfin sur les évaluations du rapport agricole 2006 (OFAG 2006a).

### De plus en plus d'exploitations s'unissent!

En Suisse, 1,4 % des exploitations à titre principal et accessoire font partie des CE. Dans 93 % des cas, il s'agit de deux exploitations qui ont fusionné. Pour les 7 % restants, les CE regroupent trois exploitations ou plus. Par conséquent, environ 3 % des chefs d'exploitations en Suisse sont

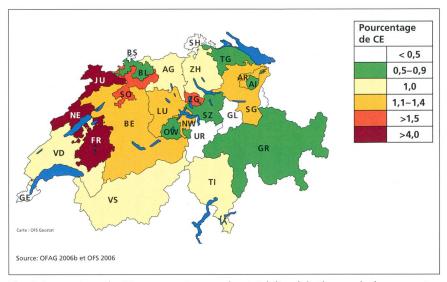


Fig. 4: Pourcentage de CE par rapport au nombre total d'exploitations agricoles par canton en 2005.

membres d'une CE. En Allemagne et en Autriche, les proportions sont similaires. En France en revanche, le nombre de chefs d'exploitations engagés dans une CE est plus élevé (cf. encadré).

Depuis 1990, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) enregistre le nombre de créations de CE et répertorie également celles qui se dissolvent par la suite. Le nombre des CE en activité ne cesse d'augmenter (fig. 2 et fig. 3). Sur les quinze dernières années, le nombre des CE en activité a augmenté en moyenne de près de 60 exploitations par an.

48 des CE en activité aujourd'hui fonctionnent depuis au moins quinze ans. Un quart des CE existe depuis au moins dix ans et environ deux tiers ont été fondées il y a plus de cinq ans. Au cours des dix dernières années, le nombre de créations a accusé une légère baisse (fig. 3). Le nombre de CE dissoutes a lui aussi diminué, ce qui est sans doute très lié à la durée d'existence des CE.

De 1990 à 2000, le taux moyen de dissolution était de 53 %, de 2001 à 2005, il n'est plus que de 12 %. Sur l'ensemble de la période, le taux de dissolution est de 40 %.

#### C'est en Suisse romande qu'on fusionne le plus

Plus de la moitié des CE suisses travaillent en région de plaine (56 %), le reste (44 %) en région de montagne (tab. 1). Par rapport au nombre total d'exploitations par région, le pourcentage de CE est par contre légèrement plus bas en région de plaine (1,3 %) qu'en région de montagne (1,5 %).

En 2005, la majorité des CE se situe dans les cantons de Berne (186), de Fribourg (159) et de Lucerne (72) (tab. 2). Dans ces trois seuls cantons, 110 nouvelles CE ont été fondées pendant la période 2003–2005. Dans neuf cantons, les statistiques font état de moins de dix CE (AI, BL, BS, GE, GL, NW, OW, SH, UR).

Tab. 1: Nombre d'exploitations agricoles par zones.

|                             | Ensemble de la Suisse <sup>1</sup> | Dont communautés d'exploitation |               |  |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------|--|
|                             | Nombre<br>2005                     | Nombre<br>2005                  | Pourcentage % |  |
| Région de plaine, dont:     | 37165                              | 497                             | 1,3           |  |
| Zone de plaine <sup>2</sup> | 28180                              | 364                             | 1,3           |  |
| Zone des collines           | 8985                               | 133                             | 1,5           |  |
| Région de montagne, dont:   | 26462                              | 395                             | 1,5           |  |
| Zone de montagne 1          | 8413                               | 135                             | 1,6           |  |
| Zone de montagne 2          | 9926                               | 161                             | 1,6           |  |
| Zone de montagne 3          | 5798                               | 63                              | 1,1           |  |
| Zone de montagne 4 2325     |                                    | 36                              | 1,5           |  |
| Total                       | 63627                              | 892                             | 1,4           |  |

<sup>1</sup> Exploitations à titre principal et accessoire

<sup>2</sup> Zone de plaine (Zone de grandes cultures, zone intermédiaire et zone intermédiaire élargie) Source: OFS 2006 et OFAG 2006b.

### Communautés d'exploitation à l'étranger

En Autriche, le rapport vert 2005 (Grüner Bericht) indique un pourcentage de communautés d'exploitation de 1,7 %. En Allemagne, en 2005, environ 4,7 % des exploitations étaient organisées en sociétés de personnes (rapport de politique agricole 2006). En Allemagne, plus de 85 % des sociétés de personnes sont des sociétés de droit civil, la plupart d'entre elles sont des communautés partielles d'exploitation (Klischat et.al. 2001). En France, la part des communautés d'exploitation agricoles est tout de même supérieure à 11 % (Grivaux 2004).

### Communauté partielle d'exploitation

Les communautés partielles d'exploitation (CPE), qui jusqu'en 2003 portaient le nom de communautés d'élevage, comptent parmi les formes de collaboration moins intensives. Il ne s'agit pas d'une fusion totale, mais d'une fusion partielle de deux exploitations ou plus. En 2005, on comptait 463 CPE en activité. En moyenne, une CPE regroupait 2,4 exploitations. Par conséquent, en 2005, près de 1,7 chefs d'exploitation travaillaient au sein d'une communauté partielle d'exploitation, ce qui représente 0,7 % des exploitations suisses (OFAG 2006b).

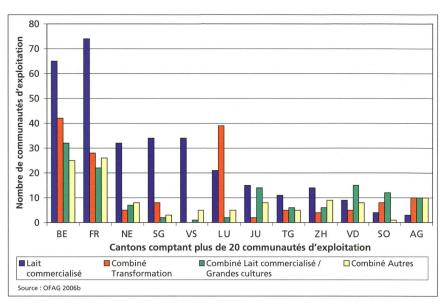


Fig. 6: Nombre de communautés d'exploitation par canton selon la typologie ART, 2005.

Il faut cependant savoir que la perspective varie si l'on considère le pourcentage relatif de CE par rapport au nombre total d'exploitations par canton. Dans ce cas, c'est le canton de Neuchâtel qui affiche le pourcentage le plus élevé (5,7 %). Dans les cantons de Fribourg et du Jura, le pourcentage est supérieur à 4 %. A l'exception des cantons de Zoug et de Soleure, qui affichent respectivement 1,8 % et 1,7 %, tous les autres cantons se situent dans la moyenne nationale de 1,4 % (BE et AR) ou en dessous (fig. 4).

### La production laitière domine!

Plus de la moitié des communautés d'exploitation produisent du lait (fig. 5). En 2005, on comptait 369 CE avec production de lait commercialisé (41 %) et 132 (15 %) CE combinées associant lait commercialisé/ grandes cultures. 168 CE (19 %) faisaient partie du type d'exploitation «Combiné transformation» et 122 (15 %) du type «Combiné autres» (selon la typologie des exploitations d'ART).

La part relative de CE par rapport au total des exploitations agricoles du même type montre qu'en moyenne, les CE pratiquant la production animale sont légèrement plus

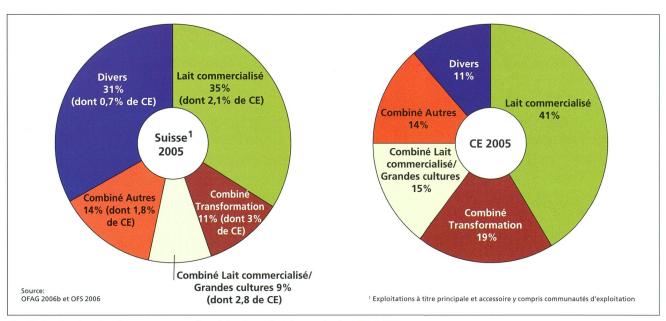


Fig. 5: Production dominante et types d'exploitation selon la typologie ART, 2005.

nombreuses. En effet, en Suisse, 3 % des exploitations combinées de transformation, 2,8 % des exploitations combinées Lait commercialisé/Grandes cultures et 2,1 % des exploitations de lait commercialisé sont des CE.

La figure 6 indique la répartition des types d'exploitation par canton. La figure tient compte des quatre principaux types d'exploitations et uniquement des cantons qui comptent plus de 20 CE. On constate ici aussi que les exploitations de lait commercialisé dominent. Seul le canton de Lucerne fait exception. Dans ce canton, c'est le type d'exploitation «Combiné transformation» qui est le plus représenté. Dans les régions de grandes cultures des cantons du Jura, de Vaud et de Soleure, le type d'exploitation «Combiné Lait commercialisé/Grandes cultures» occupe une position importante, avec plus de dix CE dans chaque cas.

### Les communautés d'exploitation travaillent pratiquement trois fois plus de surface...

En 2005, les CE exploitaient environ 42 000 ha de surface agricole utile (SAU) au total. Par conséquent, une CE dispose en moyenne de 47,1 ha de SAU par exploitation pour la production agricole, alors que les exploitations individuelles ne disposent que de 16,7 ha de SAU.

La figure 7 indique quelle est l'utilisation de ces surfaces dans les différentes catégories de tailles d'exploitation. Pour les CE, la

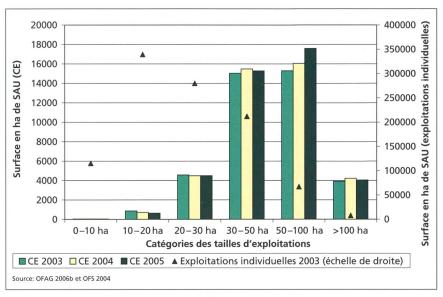


Fig. 7: Surface agricole utile classée par taille d'exploitation.

figure montre l'évolution au sein des différentes catégories sur la période 2003 à 2005 (échelle de gauche). Parallèlement, cette figure représente également l'utilisation des surfaces dans les exploitations individuelles, également réparties dans les différentes catégories de tailles d'exploitations, pour l'année 2003 (échelle de droite).

Dans le cas des CE, 88 % de la SAU est travaillée par des exploitations qui comptent plus de 30 hectares. En ce qui concerne les exploitations individuelles par contre, la majeure partie de la SAU (72 %) est utilisée par des exploitations qui comptent moins de 30 hectares. Au cours des trois dernières années, on constate une augmentation des surfaces exploitées en commun dans les CE qui comptent plus de 50 ha et une baisse, voire une stagnation en dessous de ce seuil. Il faut savoir tout de même que 10 % de la SAU totale sont détenus par des CE de plus de 100 hectares. On suppose que le passage des catégories inférieures aux catégories supérieures se fait par degré. L'augmentation de surfaces dans les catégories qui comptent 20 ha et plus n'est pas aussi manifeste, car la baisse de surface

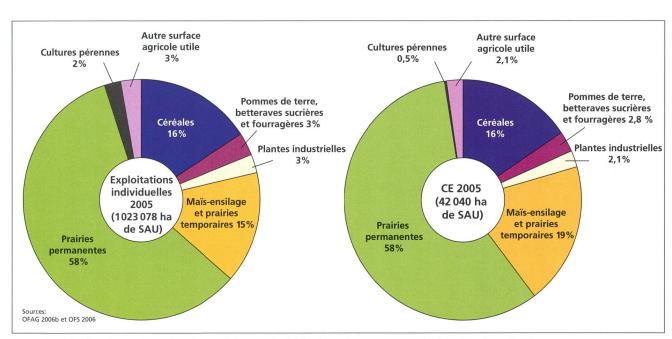


Fig. 8: Exploitation des surfaces dans les exploitations individuelles et les communautés d'exploitation, 2005.

suite au passage de certaines exploitations dans la catégorie supérieure relativise le tout. Bien que les surfaces travaillées par les CE et les exploitations individuelles varient considérablement en ce qui concerne leur taille, on ne distingue pas de différence fondamentale en ce qui concerne leur utilisation (fig. 8).

Les CE consacrent 40 % de leur SAU aux grandes cultures (prairies temporaires comprises) et 58 % aux prairies permanentes. Les cultures pérennes et les autres surfaces représentent environ 2 %. Les exploitations individuelles consacrent 37 % de la SAU aux grandes cultures et 58 % aux prairies permanentes.

### ...et détiennent largement deux fois plus de vaches que les exploitations individuelles

Dans la figure 9, l'effectif animal indiqué en unités gros bétail (UGB) est classé par catégorie de tailles d'exploitations pour l'année 2005. Le résultat est semblable à celui de l'utilisation des surfaces. Les CE qui comptent plus de 30 hectares détiennent 84 % des UGB. 7 % des UGB sont détenus par des exploitations de plus de 100 hectares. Dans les exploitations individuelles par contre, plus des trois quarts des UGB (79 %) sont détenus par des exploitations qui comptent moins de 30 ha de SAU.

En 2005, les CE abritent en moyenne 58 UGB, resp. 35 vaches destinées à la production de lait commercialisé par exploitation. Par contre, les étables des exploitations individuelles accueillent en moyenne unique-

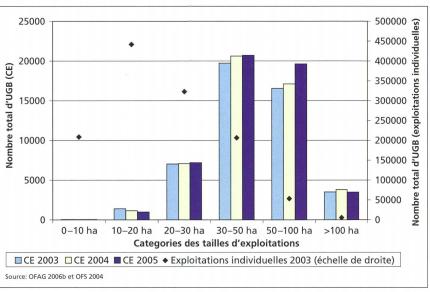


Fig. 9: Nombre d'UGB classé par catégorie de taille d'exploitation.

ment 19 UGB, resp. 16,4 vaches destinées à la production de lait commercialisé par exploitation. En outre, les CE possèdent plus du double de contingent laitier (208 205 kg par exploitation) par rapport à l'exploitation moyenne suisse (95 958 kg) (année: 2004/2005). En région de plaine, les CE ont en moyenne un contingent laitier de 244 865 kg, et en région de montagne, un contingent d'environ 161 921 kg.

Un plus grand nombre de bêtes et un contingent laitier plus important se traduisent par des effectifs plus élevés par exploitation: en 2003, la majorité des exploitations se situaient certes dans la catégorie 10–29 vaches par domaine, que ce soit les CE (49%) ou les exploitations individuelles

(70 %). Mais comme le montre la figure 10, le nombre de CE de plus de 50 vaches a augmenté considérablement au cours des trois dernières années, tandis que le nombre d'exploitations de 10-29 vaches a lui diminué. Actuellement, la plupart des vaches (42 %) des CE sont encore détenues dans des troupeaux de 30-49 bêtes. En 2005, près d'un tiers des vaches élevées dans des CE (32,6%) vivaient déjà dans des effectifs de plus de 50 bêtes. Le seul canton de Fribourg détient 10 % de ses vaches dans cette catégorie de troupeau, pour un total de 41 CE. En 2005, environ 4 % des vaches produisant du lait commercialisé en Suisse étaient détenues dans des CE.

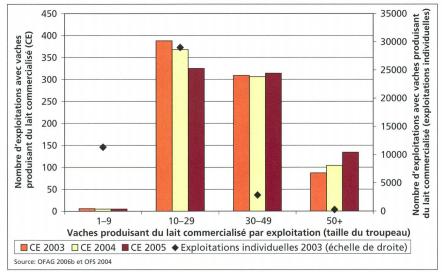


Fig. 10: Nombre d'exploitations avec vaches destinées à la production de lait commercialisé classé par catégorie de taille d'exploitation.

## Un peu moins de production biologique, mais une détention plus respectueuse des animaux

En 2005, 84 CE pratiquaient la production biologique. Elles représentaient un pourcentage de 9,4 % (5 % en région plaine et 14 % région de montagne). A titre de comparaison, la part des exploitations biologiques dans les exploitations agricoles en Suisse en 2005 est en moyenne de 10 %, soit un niveau supérieur. En région de montagne, le pourcentage est même nettement plus élevé avec plus de 20 %. En région de plaine, comme en région de montagne, 1,3 % des exploitations Bio sont des CE. Au total, les CE qui pratiquent la production biologique travaillent une surface d'environ 3750 ha de SAU. La surface consacrée à la production biologique représente 8,9 % de

la surface totale exploitée par les CE. La moyenne suisse est de 11 %, soit légèrement au-dessus. Deux tiers de la surface biologique se situent en région de montagne, un tiers en région de plaine (fig. 11). Tandis que dans les CE, le pourcentage de la surface biologique par rapport à la surface agricole utile totale dans la zone de plaine et la zone de collines (4,4 % et 7,8 %) est sensiblement le même que dans les exploitations individuelles, le pourcentage de surface biologique en région de montagne (14 %) est légèrement plus faible que dans les exploitations individuelles (19,3 %).

Il est frappant de constater que la participation aux programmes de détention respectueuse des animaux de rente, SRPA et SST, se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale en 2005: 80 % contre 69 % pour le programme SRPA et 58 % contre 38% pour le programme SST (OFAG 2006a). Ce phénomène est à mettre en relation avec les investissements souvent liés à la création d'une communauté (construction) ou à d'autres mesures dans le cadre de la transformation d'une étable. La nécessité d'une extension est généralement due à l'agrandissement du troupeau. La CE réunit alors des conditions favorables pour participer aux programmes SST et SRPA.

### Les communautés d'exploitation emploient plus de main-d'œuvre familiale

La fusion de deux exploitations familiales ou plus signifie souvent que d'autres membres de la famille (non rémunérés) aident également les chefs d'exploitations au sein de la CE. Les communautés d'exploitation occupent en moyenne deux unités de maind'œuvre familiale de plus par exploitation que les exploitations individuelles (tab. 3 et fig. 12). Cette situation signifie également que le revenu agricole obtenu doit servir à dédommager un nombre nettement plus élevé d'unités de main-d'œuvre. La comparaison permet toutefois d'identifier un potentiel de rationalisation (cf. tab. 3):

- Les CE doivent rémunérer moins de maind'œuvre étrangère à la famille (employés, saisonniers, etc.). Souvent la volonté de limiter l'emploi de main-d'œuvre étrangère est un des principaux objectifs de la CE, afin de réduire les coûts.
- Etant donné la surface totale nettement supérieure, les CE comptent en moyenne sept unités de main-d'œuvre de moins par 100 ha de SAU par rapport aux exploitations individuelles (11 au lieu de 18).

Tab. 3: Unités de main-d'œuvre familiale et étrangère à l'exploitation selon le taux d'occupation.

|  | Suisse, total <sup>1</sup> |                       | dont communautés d'exploitation |                       |
|--|----------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
|  | 2005                       | Evolution 2005 / 2003 | 2005                            | Evolution 2005 / 2003 |
| Actifs, total <sup>1</sup>                       | 188024                     | -5155                 | 4 535                           | -1041                 |
| plus de 75 %                                     | 85 996                     | -4520                 | 2 666                           | -878                  |
| 50-75 %  | 40 658                     | 1795                  | 558                             | -52                   |
| moins de 50 %                                    | 61 370                     | -2430                 | 1 311                           | -111                  |
| dont:  |                            |                       |                                 |                       |
| unités de main-d'œuvre<br>familiale (UMF), total | 157 360                    | -323                  | 4 012                           | -1087                 |
| employés, total                                  | 30664                      | -4832                 | 523                             | 46                    |
| UMF par exploitation                             | 2,5                        | 0,1                   | 4,5                             | -1.3                  |
| Employés par exploitation                        | 0,5                        | 0                     | 0,6                             | 0.05                  |
| MO par 100 ha de SAU                             | 18                         | -3                    | 11                              | -3                    |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> y compris les chefs d'exploitation, mais sans les apprentis. Source: OFS 2006 et OFAG 2006b.

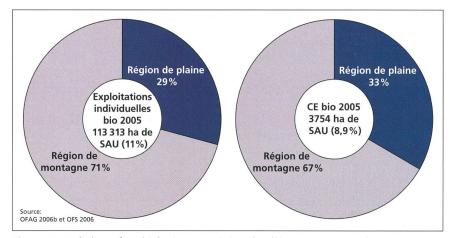


Fig. 11: Part de la surface biologique en région de plaine et en région de montagne en 2005.

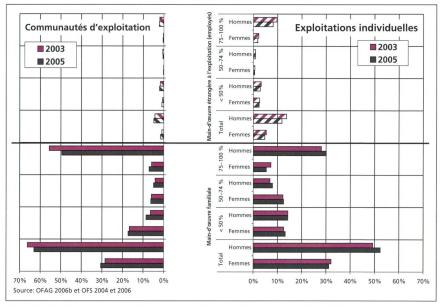


Fig. 12: Part de la main-d'œuvre familiale et étrangère à l'exploitation selon le taux d'occupation et le sexe, 2003 et 2005.

 Depuis 2003, le nombre d'actifs a baissé bien plus dans les CE (-19 %) que dans les exploitations individuelles (-3 %). Ce sont les unités de main-d'œuvre familiale employées à temps plein qui ont accusé la baisse la plus marquée.

#### **Conclusions**

Le nombre croissant de CE en activité confirme la tendance à la croissance des exploitations grâce à la coopération. Au cours des quinze dernières années, leur nombre a augmenté en moyenne de 60 CE par an. La part des CE dans l'ensemble des exploitations agricoles en Suisse n'en reste pas moins plutôt faible, avec 1,4%. Ce n'est qu'en Suisse romande, dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura, que les CE sont davantage représentées, avec un pourcentage de plus de 4 %. On ne constate pratiquement aucune différence en ce qui concerne la part de CE dans les zones de plaine, de collines et de montagne. Les CE biologiques ne sont pas non plus plus fréquentes que la moyenne. Toutefois, la collaboration avec des collègues au sein d'une CE est apparemment plus intéressante pour les exploitations avec bétail laitier ou les exploitations de transformation, parfois combinées avec d'autres branches de production, que pour les autres exploitations. Ces types d'exploitation, qui demandent généralement plus de travail, représentent un pourcentage de plus de 2 %, soit un niveau au-dessus de la moyenne de 1.4%

En 2005, seules 4% des CE exploitaient moins de 20 ha. La plupart disposait d'une surface agricole utile supérieure. En 2005, la taille moyenne des exploitations est trois fois plus élevée que celle des exploitations individuelles. En outre, en 2005, les CE détenaient trois fois plus d'unités gros bétail que les exploitations individuelles. Les structures plus grandes permettent également de réaliser des économies d'échelles et d'être plus compétitif. Toutefois, seule une comparaison entre CE et exploitations individuelles de même taille permettra de voir si les avantages en terme de coûts obtenus grâce à la collaboration ne peuvent être atteints que par des effets d'échelle ou peuvent également l'être grâce à un professionnalisme plus poussé.

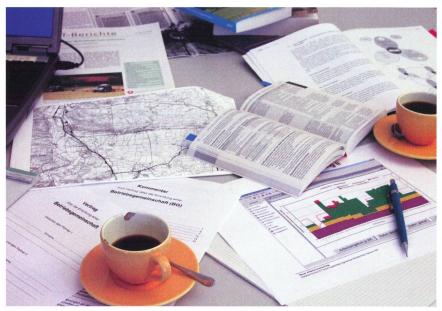


Fig. 13: Le seuil de croissance maximal a-t-il été atteint dans toutes les CE ? C'est une question qui reste ouverte.

### **Bibliographie**

Office fédéral de l'agriculture (OFAG) 2006a. Rapport agricole 2006 de l'Office fédéral de l'agriculture. Berne.

Office fédéral de l'agriculture (OFAG) 2006b. AGIS-Daten der Betriebsgemeinschaften der Schweiz für die Jahre 2003 bis 2005. Berne.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2004. Reflets de l'agriculture suisse. Neuchâtel.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2006. Communiqué de presse sur le recensement fédéral des exploitations agricoles 2005. Neuchâtel, 17 août 2006. http://www.agr.bfs.admin.ch.

Bundesminister für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft 2005. Grüner Bericht 2005, Wien, Nr. 46, S. 56. Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELF) 2006. Agrarpolitischer Bericht 2006 der Bundesregierung, Drucksache 16/640. Berlin.

Grivaux J. et Rattin S., 2004. 370 000 exploitations professionnelles. Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003. Dans: Agreste Primeur, n° 147, juillet 2004.

Klischat U., Klischat U. et Habermann I., 2001. Erfolgsbestimmende Faktoren in landwirtschaftlichen Kooperationen aus Sicht der Betroffenen. Dans: Schriftenreihe Rentenbank, Betriebsgesellschaften in der Landwirtschaft – Chancen und Grenzen im Strukturwandel. Band 15, S. 179–220.

Pulfer I., Möhring A. et Lips M., 2006. Enquêtesurles communautés d'exploitation. Une forme de coopération à succès. Rapport ART n° 660.

#### Impressum

Edition: Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Tänikon, CH-8356 Ettenhausen

Les Rapports ART paraissent environ 20 fois par an. – Abonnement annuel: Fr. 60.–. Commandes d'abonnements et de numéros particuliers: ART, Bibliothèque, Tänikon, CH-8356 Ettenhausen, Tél. 052 368 31 31, Fax 052 365 11 90, E-mail: doku@art.admin.ch, Internet: http://www.art.admin.ch

Les Rapports ART sont également disponibles en allemand (ART-Berichte). ISSN 1661-7568.

Les Rapports ART sont accessibles en version intégrale sur notre site Internet (www.art.admin.ch).